

<http://snetap-fsu.fr/PCEA-Commission-Administrative.html>



PCEA : Commission Administrative Paritaire des certifiés du 19 décembre 2006

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : mercredi 20 décembre 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Déclaration des élus SNETAP-FSU lors de la commission des PCEA des 19 et 20 décembre 2006.

Avant de commencer les travaux prévus pour cette réunion, les élus paritaires tiennent par la présente déclaration à vous faire part de l'insatisfaction des 4000 certifiés qui semblent les mal aimés de ce Ministère.

- Avancement d'échelon.

Le chef de service des ressources humaines au Secrétariat Général du ministère de l'Agriculture, dans un courrier daté du 29 septembre 2006 nous annonce qu'il est nécessaire de « corriger les imperfections constatées dans l'interprétation des textes régissant les conditions d'avancement d'échelon des personnels enseignants » et que « le retour à une interprétation juste des textes conduit à une diminution du nombre d'agents promouvables » .

- Passage à la Hors Classe.

Dans le même courrier, l'administration « estime » que le ratio promus/promouvables à la hors classe va permettre de compenser l'allongement de la carrière en classe normale.

Les élus SNETAP ont au contraire vu que l'application du même taux de 6% pour les deux corps enseignants en 2006 a provoqué un décrochage dans le nombre des promotions chez les certifiés : 23% de promotions en moins (90 chez les PCEA, 117 chez les PLPA) parce que l'Administration, bien qu'ayant fait dernièrement un geste en portant ce taux à 7%, pour les PCEA refuse de prendre en compte la spécificité de la durée de 7 années dans le corps pour être promuable à la hors classe.

-Agrégation.

Notre demande concernant la création du corps des agrégés, qui serait la seule véritable possibilité de promotion pour les certifiés, n'est à notre connaissance, même plus étudiée aujourd'hui et **la surdité sur ce dossier est perçue comme du mépris porté par ce ministère à notre catégorie.**

- Concours.

Les rares postes offerts sont loin de compenser les départs à la retraite et coïncident avec les préconisations des derniers rapports sur l'enseignement agricole. Comment ne pas voir là une volonté de réduire le corps des PCEA, de remettre en cause l'horaire hebdomadaire et la monovalence inscrits dans les statuts ?

- Reconversion.

Lors de la [CAP](#) des 10 et 11 janvier 2006, l'Administration annonce la mise en place d'une commission nationale pour étudier ce dossier dont nous sommes porteurs depuis une dizaine d'années, toujours rien !

- Ecoute.

L'année 2006 apparaît comme la **première année durant laquelle l'Administration a ignoré avec autant de force et de détermination les représentants des personnels.**

Le passage en force sur un nombre important de sujets (avancement : interruption de séance, disciplinaire : sanction maximale, titularisation : non respect de la procédure) contraste d'une part, avec les pratiques antérieures, où les représentants des personnels, à défaut d'être entendus, étaient écoutés, et d'autre part, avec le discours ministériel sur le développement du dialogue social.

- Obligations de service

Par ailleurs, comme nos collègues de l'[EN](#), nous serons particulièrement vigilants face à toute tentative de dégradation de nos conditions de travail et obligations de service.

Pour toutes ces raisons, vous devez comprendre le mécontentement des élus paritaires SNETAP-FSU (syndicat que la consultation générale des personnels vient de conforter) et de leur mandants. Vous devez adopter une autre ligne de conduite pour cette catégorie qui contribue largement à l'image positive de l'enseignement agricole public.